

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

CONSEIL DE DIRECTION 89^{ème} session Rome, 10 - 12 mai 2010 UNIDROIT 2010 C.D. (89) 4 c) Original: anglais avril 2010

Point No. 5 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles –

c) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction

(note préparée par le Secrétariat)

Sommaire Mise à jour des activités de consultations auprès de l'industrie

menées par le Secrétariat

Action demandée Voir paragraphe 5

Mandat Programme de travail 2006 – 2010

Priorité du sujet A déterminer

Etat En cours

Documents connexes /

INTRODUCTION

1. La Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (la Convention) a été ouverte à la signature au Cap le 16 novembre 2001, Son article 2(3) prévoit que les trois premiers Protocoles couvriraient le matériel d'équipement aéronautique, le matériel roulant ferroviaire et les biens spatiaux. Les Protocoles aéronautique et ferroviaire ont été adoptés et le Protocole portant sur les biens spatiaux est dans une phase avancée d'élaboration. L'article 51 de la Convention prévoit que l'élaboration de nouveaux Protocoles impliquerait la création de groupes de travail.

ACTIVITES

- 2. Lors de sa 88^{ème} session, le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de sonder les Gouvernements et les acteurs privés à propos du quatrième Protocole envisagé relatif aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction de grande valeur, et de trouver le moyen de limiter la portée de l'instrument proposée.
- 3. Le Secrétariat a concentré ses efforts sur deux Etats, l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique, qui avaient précédemment communiqué leur fort intérêt à l'élaboration d'un tel Protocole. Dans le cas de l'Allemagne, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère fédéral de la justice et a invité plus de 50 parmi les principaux acteurs (importants constructeurs/exportateurs, banques et institutions financières, fédérations et groupes de l'industrie) à fournir des observations sur le Protocole proposé avant le 2 avril 2010, et à participer à un "Forum d'information à l'attention de l'industrie" qui s'est tenu à Berlin au siège du Ministère fédéral de la justice le jeudi 11 mars 2010. Six parties prenantes ont participé au forum et manifesté un intérêt général, et un certain soutien, quant à l'élaboration du Protocole proposé. Le Secrétariat a reçu deux observations écrites, l'une (de Caterpillar Financial) indiquant un soutien général en faveur de l'élaboration du Protocole proposé, et l'autre (de Zentraler Kreditausschuss le comité conjoint auquel participent les associations centrales de l'industrie bancaire allemande) soulevant des doutes sur la question de savoir si une telle garantie internationale était nécessaire étant donné que la plupart du matériel d'équipement agricole, minier et de construction est principalement utilisé à l'intérieur des frontières nationales.
- 4. En mars 2010, le Ministère américain des transports a coordonné une consultation impliquant plusieurs représentants de l'*Equipment Financing Association* (qui représente plus de 600 sociétés), et a indiqué que les réponses étaient positives et que l'*Equipment Financing Association* procèderait à des consultations ultérieures auprès de ses membres.

ACTION DEMANDEE

5. Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des actions menées et à autoriser le Secrétariat d'UNIDROIT à poursuivre ses contacts avec les représentants de l'industrie